

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC**



**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-438
PORTANT SUR LA RÉALISATION DU PARC DE STATIONNEMENT DE LA RUE MALDEMAY**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 29 mai 2017, le règlement numéro 2017-438 ;

QUE le règlement numéro 2017-438 a pour objet et conséquence de décréter une dépense totale de 485 000 \$ et un emprunt de 485 000 \$, remboursable sur quarante (40) ans pour la réalisation du parc de stationnement de la rue Maldemay ;

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 16 juin 2017 ;

QUE ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 août 2017 ;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac.

Donné à Paspébiac, ce 29^e jour du mois d'août 2017.

Me Karen Loko
Greffière